
Relevé SwissDRG des données par cas auprès de tous les hôpitaux suisses de soins somatiques aigus

Document introductif pour les nouveaux hôpitaux de réseau

1. Introduction

Depuis 2008, SwissDRG SA procède au relevé des données de coûts et de prestations hospitaliers afin de développer la structure tarifaire dans le domaine des soins stationnaires somatiques aigus.

Jusqu'en 2012, la structure tarifaire SwissDRG était développée sur la base des données collectées auprès d'hôpitaux de réseau volontaires. Conformément à l'article 49 al. 2 de la Loi sur l'Assurance Maladie (LAMal), le Conseil d'administration de SwissDRG SA a décidé d'étendre le relevé à tous les hôpitaux concernés par le financement selon SwissDRG et ce dès l'année de relevé 2012, c'est-à-dire à partir des données de l'année 2011.

Le présent document contient les informations essentielles pour les hôpitaux de réseau qui participent pour la première fois au relevé SwissDRG.

1.1. Personnes de contact

En cas de questions liées au relevé SwissDRG, vous pouvez contacter M. Cedric Haberthür ou M. Rémi Guidon du Département Économie de SwissDRG SA.

Cedric Haberthür

datenerhebung@swissdrg.org

Tel. : +41 (0) 31 544 12 25

Rémi Guidon

datenerhebung@swissdrg.org

Tel. : +41 (0) 31 544 12 26

2. Contrat de livraison de données: étape importante avant de livrer les données pour la première fois

Le contrat de livraison de données a pour objet la réglementation contraignante des relations entre l'hôpital de réseau, livreur des données, et SwissDRG SA. Ce contrat détermine l'ampleur de la livraison, l'utilisation et la protection des données. Sur demande nous vous envoyons le contrat de livraison de données pour le faire signer par la Direction de l'hôpital.

3. Livraison des données

La structure tarifaire SwissDRG est mise à jour chaque année. Il est ainsi nécessaire que les **hôpitaux de réseau livrent leurs données, chaque année, également.**

3.1. Schéma récapitulatif

Année du relevé SwissDRG	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Année comptable des données collectées	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Version tarifaire	1.0	2.0	3.0	4.0	5.0	6.0	7.0
Année de tarification (utilisation des données collectées)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018

*Concrètement : Lors du **relevé SwissDRG 2016** (livraison dès fin février 2016) SwissDRG SA collecte les **données de l'année comptable 2015**. Ces données sont utilisées pour développer **la structure tarifaire 7.0** sur laquelle se base le **financement hospitalier 2018**.*

3.2. Contenu et format des données à livrer

Les hôpitaux de réseau livrent à SwissDRG SA des données administratives, médicales et financières **concernant chaque cas tarifaire**. En principe, un séjour hospitalier correspond à un cas tarifaire. Sous certaines conditions, cependant, deux ou plusieurs séjours peuvent être regroupés en un seul cas. De plus amples informations sur les règles d'application se trouvent sur le site de SwissDRG SA ([Règles d'application](#)).

Dans un souci de compatibilité avec le format de données que les hôpitaux de réseau livrent à l'Office fédéral de la Statistique (OFS) et aux cantons, SwissDRG SA collecte les données dans deux fichiers distincts:

- 1) Le **fichier de la statistique médicale** : il s'agit du même fichier qui est livré à l'OFS et qui contient les données administratives et médicales
- 2) Le **fichier des coûts**: ce fichier contient tous les coûts correspondant aux cas répertoriés dans le fichier de la statistique médicale. Les coûts sont calculés avec la méthode de comptabilité analytique REKOLE[®]. Ainsi, les composantes de coûts exigées correspondent aux principaux centres de charge obligatoires REKOLE[®].

Les exigences liées au format et au contenu des données à livrer ainsi que le format des fichiers est détaillé dans les annexes A et B de la « Documentation du relevé SwissDRG 2016 », disponible sur le site de SwissDRG SA ([Documentation du relevé 2016](#)).

Les hôpitaux de réseau respectent les directives de l'OFS en ce qui concerne le codage médical. Ainsi, pour le relevé 2016 (données 2015), les classifications ICD-10 GM 2012 à cinq positions et la CHOP 2015 à six positions doivent être utilisées. Des compléments d'information se trouvent sur le site de l'OFS.

3.3. Comment livrer les données?

SwissDRG SA met à disposition sur son site Internet une interface Web sécurisée pour la livraison des données.

Une vérification des conditions minimales, portant essentiellement sur le format et le contenu des variables indispensables, est réalisée en direct lors de l'envoi des données. Si les données ne remplissent pas ces conditions minimales, l'envoi est interrompu. Un message d'erreur s'affiche alors, indiquant les modifications nécessaires à réaliser pour rendre les données valides.

Une vérification du format et du contenu du fichier de la statistique médicale à l'aide de MedPlaus®, logiciel gratuit proposé par Freudiger EDV-Beratung, permet d'avoir un aperçu de la qualité des données. Si le fichier s'ouvre avec le logiciel, alors le fichier est conforme aux exigences de SwissDRG SA.

3.4. Délais de livraison

Pour le relevé 2016 les délais suivants sont à respecter:

- Le délai de livraison donnant accès à l'ensemble des fonctionnalités du Webfeedback (les fonctionnalités avancées incluses) est fixé au 30.04.2016.
- La banque de donnée est fermée au 31.05.2016. Les livraisons au-delà de ce délai ne peuvent plus être acceptées.
- Les hôpitaux qui livrent leurs données jusqu'au 31.05.2016 à SwissDRG SA ne reçoivent qu'un feedback restreint de leurs données livrées (test de plausibilité).

4. Documentation du relevé SwissDRG

La documentation SwissDRG est mise à jour chaque année. Il est donc important de télécharger la version correspondante au relevé de l'année en cours.

La documentation du relevé 2016 est publiée sur le site SwissDRG SA ([Documentation du relevé 2016](#)).

5. Prestations fournies par SwissDRG SA

5.1. Plausibilisations

SwissDRG SA effectue des plausibilisations de toutes les données livrées dans les délais mentionnés plus haut. Chaque cas est contrôlé en fonction d'une liste de critères. Les cas erronés sont transmis aux hôpitaux par le Webfeedback (première partie). Les hôpitaux ont ainsi la possibilité d'examiner les cas identifiés comme problématiques et au besoin de les corriger. Dans les délais de livraison l'hôpital peut livrer une nouvelle fois ses données. Les cas identifiés comme problématiques et qui ne sont ni corrigés ni commentés ne peuvent être utilisés pour le calcul de la structure tarifaire.

5.2. Version Démo du Webfeedback

Une version Démo du Webfeedback (valeurs fictives) est disponible sur le site de SwissDRG SA (version [DEMO](#)).